FORMATION SS3 - INITIALE - ENCADRANT DE CHANTIER

Former et actualiser les compétences des travailleurs intervenant dans des travaux de retrait ou d'encapsulage de materiaux contenant de l'amiante. Elle couvre les aspects essentiels tels que la connaissance des risques, l'application des procédures opératoires, et le respect des normes réglementaires.

Fondamental Présentiel 10 jours

Ref. :
Date de mise à jour :
Prix : 2490 € HT

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante et connaître les notions d'aéraulique.
- Être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Pour qui :

- Travailleur ayant, au sein de l’entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l’exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Prérequis :

- Détenir une attestation médicale d’aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par le médecin traitant pour les personnels non-salariés permettant le port d’un appareil de protection respiratoire)
- A l'occasion de cette formation le salarié est mis en situation de travail avec port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.

PROGRAMME

Contenu (progression pédagogique) :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante.
- Réglementation et dispositions pénales en matière d'interdiction et de prévention du risque amiante.
- Identifier et traiter les produits, dispositifs et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

- Application des conclusions de l'évaluation des risques et définition des procédures opératoires.
- Méthode de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédure de contrôle.
- Procédures d'entrée et de sortie de zone confinée et de décontamination.
- Équipements de protection collective (EPC) et équipements de protection individuelle (EPI).
- Appliquer des mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers.
- Gestion des déchets contenant de l'amiante.
- Identifier et gérer des situations d'urgence et/ou anormales.

Attention: Un premier recyclage est à effectuer dans un délai de 6 mois après la formation initiale. Un recyclage doit ensuite être effectué tous les 3 ans.

ORGANISATION

Moyens pédagogiques :

- Salle de cours pouvant accueillir 10 participants
- Salle de pause
- Supports de cours remis aux participants
- Exercices pratiques
- Vidéoprojecteur

Pédagogie :

- Alternance d’enseignement théorique, de mises en situation des stagiaires, d’études de cas et d’exercices pratiques